



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 054-285400016-20200921-BDGRH_2020_829-AR

ARRETE SDIS N° BDGRH2020-829 FIXANT LA LISTE DES
CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER AU CONCOURS
INTERNE D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-
POMPIERS PROFESSIONNELS – SESSION 2020

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 – 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 – 1 et suivants) ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels, et notamment son article 4 ;

VU le décret n°2012-730 du 7 mai 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours ;

VU l'arrêté du 7 mai 2012 modifié relatif au programme du concours prévu à l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la délibération du Bureau Conseil d'Administration du SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 23 janvier 2020 décidant d'organiser les concours interne d'accès au grade de sergent au titre de l'année 2020 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1342PT20 du 17 juillet 2020 de Madame la Présidente du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de Monsieur Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Sainctois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-122 du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels

VU l'arrêté n° BDGRH2020-409 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 23 mars 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-541 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 11 juin 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-826 fixant la liste des membres du jury du concours interne d'accès au cadre modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° BDGRH2020-827 modifiant l'arrêté n°BDGRH2020-122 en date du 30 janvier 2020 portant ouverture d'un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels ;

SUR PROPOSITION du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les 256 candidats, dont les noms figurent sur la liste en annexe, sont admis à se présenter aux épreuves du concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels - session 2020, dont les premières épreuves se dérouleront le 08 octobre 2020.

ARTICLE 2 :

Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et qu'ils ont fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier et qu'ils ont jointes et signées;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours interne auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle et transmis à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R-421-1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de Nancy peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 054-285400016-20200921-BDGRH_2020_829-AR

Fait à Nancy le 21 septembre 2020

Gauthier BRUNNER,
Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS
Ampliations : Dossier
: Affichage

ANNEXE :

**LISTE DES CANDIDATS ADMIS A SE PRÉSENTER AUX ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE
D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – SESSION 2020
DONT LES PREMIÈRES ÉPREUVES ONT LIEU LE 07 OCTOBRE 2020**

NOM	PRENOM
ADAM	Yvann
ADAM	Jocelyn
ALLIE	Benoit
ANDRIEU	Romain
ANNE	Loïc
ARMAND	Julien
ARNOULD	Hadrien
ASSET	David
BALESTRERI	Romain
BAUTRAIT	Dimitri
BAUZET	Laurent
BAVARD	Cédric
BEAL	Laura
BEAUVAIS	Dimitri
BELDA	Clement
BELLET	Nicolas
BENARD	Sullivan
BERNARD	Quentin
BERRIOT	Nicolas
BIRI	Kevin
BLAIS	Donovan
BLANCHET	Aurelien Pascal Sylvain
BOISSON	Dorian
BORDAS	Antoine
BOUDOT	Guillaume
BOURGUET	Emmanuel
BRETON	Alexandra
BRIMAUD	Jérémy
BRIMEUX	Axel
BRISCHOUX	Thibault
BRISEUX	Chloé
BRUNEAU	Matthieu
BRUYERE	Christophe
BUCHAILLOT	Maxime
BUISSON	Michel
CAMEDDA	Marion
CAPIER	Loïc

ESNAULT	Bastien
EYZOP	ETIC
FABBRI	David
FERGANT	Guillaume
FICHTER	Nicolas
FIEVET	Aurélien
FIUMANA	Michael
FLAMENT	Valentin
FOURRIQUET	Stephanie
FUENTES	Michael
GACOUGNOLLE-HYMAN	Mickael
GADAUT	Kevin
GALLAND	Thomas
GENIN	Clément
GERMOND	Jerome
GIROUTRU	Gilles
GOBET	Antoine
GONCALVES	Cedric
GUGELIN	Thomas
GOURBE	Jean-François
GRANGE	Jean-Baptiste
GRIFFATON	Alex
GROSSETETE	Bastien
GUICHOU	Yannick
GUYOT	Jérémy
HABRANT	Benjamin
HEBRARD	Asad-Allah
HEFTRE	Jérémy
HERIAT	Thibault
HERRY	David
HOTTIER	Julien
HOUSSON	Mathieu
IKHLEF	Karim
INNOCENT	Jean-Victor
INSERGUET	Quentin
JADOT	David
JARRIGE	Jephté
JOSSE	Corentin
JULIEN	Arnaud
KARBOWSKI	William
KAYSER	Gary
KIRCHER	Maxim
KLEIN	Christophe
KRIPELER	Vincent

CARIMALO	Yann
CARON	Kevin
CASI	Laurent
CASSEQUELLE	Kevin
CEREJO	Thibaut
CHARBONNIER	Marc
CHARVET	Clément
CHAUVIN	Aurelie
CHEMIN	Christophe
CHENOT	Tony
CHEVALLIER	Kevin
COCHETEAU	Remy
COLLET	Florian
COMPE	Jerome
CORBILLON	Vincent
CORDONNIER	Jean-Loup
COUTAREL	Guillaume
CROCHON	Cedric
CUVILLIER	Manuel
DALMART	Kévin
DAMBRY	Arnaud
DAVY	Philippe
DECKER	Florent
DEGRAEVE	Audrey
DEISS	Benjamin
DELACROIX	Adrien
DELARUE	Romain
DELAUNAY	Julien
DELESPIERRE	Nicolas
DEMEESTER	Nicolas
DENDEN	Stephane
DEVILLARD	Mickaël
DIEMERT	Nicolas
DISCOURS	Nicolas
DOMINIK	Damien
DONIZETTI	Fabian
DUBOURG	Gaël
DUGUEPEROUX	Pierre
DUMAS	Vincent
DUPLAIN	Loic
DUPOUY MINDEGUIA	Jérôme
DURAND	Maxime
DURESNE	Benoît
EL MOKRETAR	Haroun

KULAGOWSKI	Sullivan
LAGACHE	Thomas
LANZARINI	Clément
LAVAU	Quentin
LE DEAUT	Maxime
LE FRANC	Quentin
LE GALL	Valentin
LE GUILLOU	Rachel
LEBLANC	Sébastien/Claude
LEBLANC	Sébastien/Hubert
LEBOUBE	Christophe
LECOQC	Cedric
LEDI	Kevin
LEFEBVRE	Stéphanie
LEFEBVRE	Guillaume
LEGRAND	Jérémy
LEJOT	Joffrey
LÉMENT	Kévin
LEMEU	Quentin
LEMOINE	Quentin
LHEUREUX	Grégoire
LHOSPITAL	Gregory
LIENARD	Jérémy
LIND	Valentin
LINSELLE	Fabien
LOCATELLI	Pierre
MAHÉ	Guillaume
MAINGUENAUD	Anthony
MAIRE	Stéphane
MALGOIRES	Romain
MANGIN	Coralie
MARCHAIS	Clément
MARIUS	Kévin
MARTIN	Nicolas
MARTIN	Jordan
MARTIN	Guillaume
MASSET	Gauthier
MASSON	Mickaël
MASSON	Anthony
MAUJEAN	Olivier
MEHLINGER	Maxime
MERER	Grégory
MESUREUR	Fabien
METAYER	Laure

MONCHY	N
MONTGENIE	Damien
MUCHEMBLE	Arnaud
MUSTIERE	Jeremy
MUSTIN	Christophe
NICOLE	Julien
OLIVIER	Yoann
OLIVIER	Dimitri
ORAIN	Marc
OUARED	Sofiane
OUDOIRE	Pierre
PAOLETTI	Emmanuelle
PAPIN	Florent
PARDON	Simon
PARENT	Julien
PASQUARELLI	Gregory
PERRY	Sydney
PETIT	Jonathan
PETROLATI	Antoine
PHILIPPON	Vincent
PICARD	Frédéric
PIERROT	Johnny
PINELLI	Jean-François
PINELLI	Allegria
PIQUET	Benoît
PITTET	Jordane
PLADO-COSTANTE	Jonathan
PLANTIS	Benjamin
PONCELET	Julien
PORCHER	Marvin
POTTIER	Jeremy
PROTIN	Pierre
REBOLLO PONCE	Fabian
REMY	Pierre
RENARD	Anthony
RENAUX	Raphael
REPPERT	William
RICHARD	Floriane
RICHET	Kevin
RISSE	Amélie
RIVIERE	Sébastien
ROBART	Fabrice
ROGERER	Jim
ROLIN	Damien

ROMAIN	Jeremy
RON SSE	Christopher
ROUSSEL	Damien
ROUX	Pierre
RUIS	Benjamin
RUSSO	Mathis
RYON	Aurelien
SALAUN	Benoit
SALLIO	Thomas
SCANNAPIECO	Damien
SCARFO	Arnaud
SCELLIER	Quentin
SCHLICHTING	Pierre
SCHMELZER	Aurélien
SCHNELL	Benjamin
SEGURA	Philippe
SEMPÉRÉ VITALI	Anaelle
SENI S	Anthony
SEROT	Jeremy
SERVAN	Carine
SINTES	Olivier
SIVADON	Perrine
SUEUR	Laurent
TAILLANDIER	Geoffrey
TAVERNIER	Samuel
THELLIER	Corentin
THOUVENIN	Ludovic
TIMBERT	Florian
TOUSSAINT	Donovan
TROADEC	Geoffrey
TRUCHOT	Frédéric
TURNACO	Rémi
UMBER	Loic
VANCOILLIE	Nicolas
VANSCHAMELHOUT	Simon
VANSTELANDT	Nadege
VELUIRE	Gaëtan
VESINE	Ronan
VILLETTE	Baptiste
VILLIERS	Baptiste
VIOLET	Valentin
WEIDMANN	Thomas
WELTZ	Gilbert
NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS : 256	

Envoyé en préfecture le 22/09/2020

Reçu en préfecture le 22/09/2020

Affiché le



ID : 054-285400016-20200921-BDGRH_2020_829-AR